



Execution ordonnance de non-conciliation et mesures provisoires

Par ira, le **18/01/2009** à **05:03**

bonjour ! sur mon ordonnance de non-conciliation et mesures provisoires rien dit a mots "executoire",. ordonnance en appele . mon epoux ne pays pas contribution d'entretien et etudication l'enfant , et son avocat annulee procedure saisi-vendre pas motif , que ordonnance n'est pas executoire contestation de proces verbal de saisie vente avec assignation en refere constater que ordonnance de non-conciliation n'est encore un titre executoire pouvant permettre une saisie-vente . qu's que possible faire au mon cote ??? merci avance de votre reponse !